

NOUVEAU

La carte d'accès sera désormais fournie par défaut en **FORMAT DÉMATÉRIALISÉ** (QR code), généré depuis votre espace personnel. Il devra être présenté lors de vos accès en déchèterie via votre smartphone. Vous aurez également la possibilité de suivre le détail de vos dépôts en déchèterie et de rééditer votre QR CODE à tout moment depuis votre espace personnel.

Une carte d'accès physique pourra toujours vous être délivrée mais uniquement sur demande dans les options indiquées sur le présent coupon ou le formulaire en ligne.

> Qui peut accéder au réseau de déchèteries ?

Les particuliers résidant dans l'une des communes affiliées au SMITOM du Nord Seine-et-Marne. Une seule carte est attribuée par foyer. Jusqu'à trois personnes peuvent être renseignées dans votre dossier et l'utiliser.

> Comment effectuer sa demande ?

DEUX POSSIBILITÉS :

Sur le site internet du SMITOM : www.smitom-nord77.fr en cliquant sur « Demander une carte de déchèterie » depuis la page d'accueil.

OU

En renseignant et en renvoyant le présent coupon par courrier accompagné des pièces justificatives demandées.

> Rappels du règlement

Tant que vous résidez sur le territoire du SMITOM, il vous est possible de bénéficier des services de nos déchèteries.

La réédition d'un QR Code sera gratuite. En cas de perte de votre carte physique, une demande de renouvellement devra nous être adressée accompagnée d'un chèque de 10 € à l'ordre de « la régie déchèteries-composteurs du SMITOM ».

Les droits de vidage dans nos déchèteries sont de 4m³ journaliers et de 18 m³ par année civile (hors filières REP). L'intégralité du règlement et des conditions d'accès sont disponibles sur notre site internet dans la rubrique « déchèteries ».

